



COMMUNE DE COLOGNY

Règlement relatif à l'installation et à l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance de la Commune de Coligny

Annexe 1

Liste des ayants-droit autorisés à visionner les enregistrements :

- Chef du service de la police municipale
- Adjoint/Suppléant du chef du service de la police municipale

La présente liste a été approuvée par le Conseil administratif le 4 décembre 2018.